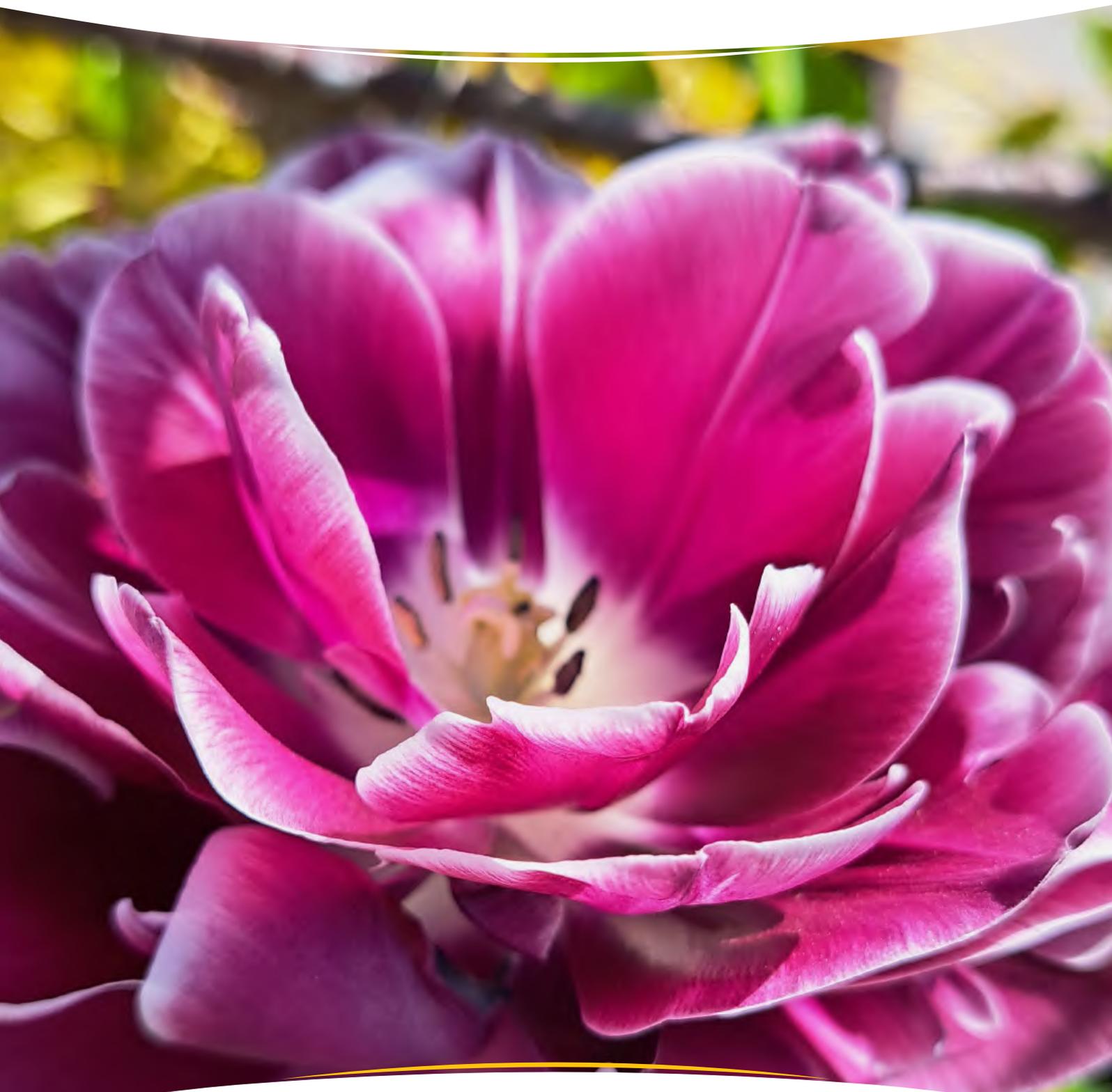


BIENVENUE À
Saint Jean le Blanc



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Saint Jean le Blanc
VILLE DURABLE





ÉDITO

Notre qualité de vie est directement liée à notre environnement.

Le fleurissement d'une ville en est le reflet et le label « 3 Fleurs » obtenu par la commune de Saint-Jean-le-Blanc témoigne de notre engagement auprès des habitants pour préserver et valoriser leur cadre de vie.

Notre commune possède des sites naturels d'exception, où la nature peut pleinement s'exprimer. Le Parc de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est un parc naturel urbain unique. Sur plus de 340 hectares, il permet de découvrir une biodiversité remarquable et des espèces végétales étroitement liées à notre fleuve, la Loire.

Le parc du château, avec sa roseraie, notre Arboretum de la Chevauchée, ainsi que l'ensemble des espaces fleuris entretenus au fil des saisons par nos agents du service des espaces verts, illustrent l'engagement fort de la majorité municipale à développer la nature en ville.

Cet engagement se traduit aussi par des actions concrètes et durables :

- Une gestion raisonnée de l'eau, avec un arrosage optimisé, la lutte contre les fuites, l'utilisation de paillage pour limiter l'évaporation et la mise en place de oyas.
- Une gestion des eaux pluviales avec la création de noues paysagères et d'un jardin de pluie.
- Le choix de plantes adaptées au climat local, réduisant les besoins en eau et favorisant la biodiversité.
- Une démarche zéro phyto, avec l'usage d'engrais biologiques et de techniques alternatives respectueuses des sols et de la santé.
- L'implication des habitants à travers des panneaux pédagogiques, les plantations participatives à l'Arboretum, les balades urbaines et les conférences thématiques avec Loiret Nature Environnement.
- La plantation de plusieurs centaines d'arbres au cœur de la Ville, dans les écoles, à l'Arboretum et le long des pistes cyclables.

Nous soutenons également des projets porteurs de sens, comme le Jardin des Ecoliers, qui sensibilise les plus jeunes à la nature et à l'alimentation durable, ou encore l'association Arbolab, qui valorise notre patrimoine végétal de l'Arboretum et favorise les échanges intergénérationnels.

Sous la coordination de M. Olivier Silberberg, adjoint au développement durable, nous poursuivons une ambition claire : faire de Saint-Jean-le-Blanc une commune toujours plus arborée, plus fleurie, plus résiliente et plus agréable à vivre pour toutes les générations.



Thierry CHARPENTIER
Maire de Saint-Jean-le-Blanc,
Vice-Président Orléans Métropole,
en charge du Parc de Loire



Olivier SILBERBERG
1^{er} Adjoint
Travaux, voirie,
environnement et ville durable



SOMMAIRE

1. Présentation de la commune

Situation	_____	p.6
Territoire	_____	p.6
Patrimoine végétal	_____	p.7

2. Valorisation du cadre de vie des habitants

Démarche de labellisation	_____	p.8
Les sites remarquables de la ville	_____	p.9
Fleurissement et décors	_____	p.14
Le fleurissement durable	_____	p.16
Le patrimoine arboré	_____	p.17
La gestion environnementale	_____	p.18

3. Les ressources mobilisées autour de la démarche de labellisation

Les moyens financiers dédiés	_____	p.23
Le service des espaces verts	_____	p.23
Une identité visuelle	_____	p.26

4. Animations et participation citoyenne

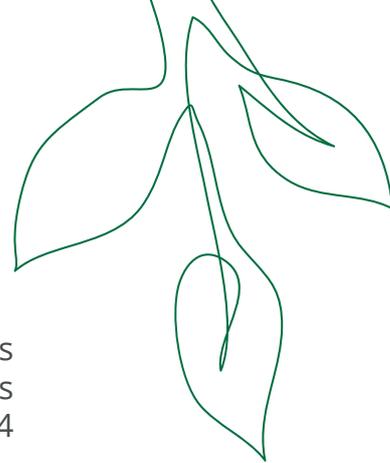
Convention « Objectif climat 2030 »	_____	p.26
Journée de l'Arbre	_____	p.27
Jardin des Ecoliers	_____	p.27
Activités pédagogiques avec les enfants	_____	p.27
Associer la population	_____	p.28
Projets	_____	p.28

1. Présentation de la commune

SITUATION

Située dans la partie ouest du Loiret et parmi les 334 communes du département, Saint-Jean-le-Blanc fait partie des 22 communes d'Orléans Métropole, une intercommunalité qui comptait en 2024 environ 288 229 habitants répartis sur un territoire de 330 km².

Située au cœur du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, Saint-Jean-le-Blanc est une commune millénaire bénéficiant d'une position privilégiée en bordure d'Orléans, capitale régionale. Autre atout majeur : la Loire, qui la borde, dernier fleuve sauvage d'Europe.



TERRITOIRE

Saint-Jean-le-Blanc s'étend sur 766 hectares (7,66 km²), avec une distance maximale d'environ 3 km d'ouest en est et 4,5 km du nord au sud.

Nom des habitants : **les Albijohanniciens
et Albijohanniciennes**

Population totale au 1^{er} janvier 2025 : **9 534 habitants**





LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

6 562

arbustes ornent les espaces de la ville et 772 sont venus s'ajouter l'année dernière.

4 657

arbres sont entretenus sur la commune pour 196 essences différentes.

520

plantes composent la mosaïculture située au monument aux morts !

800

bulbes ont été plantés pour le fleurissement automne-hiver, ce qui vient s'ajouter aux 10 285 plantes bisannuelles.

12 000

bulbes de floraison estivale ont été plantés pour agrémenter la zone d'activités.

1 657

arbres ont été plantés en 2024 dont 1 584 dans la micro-forêt.

15

hectares du patrimoine vert de la ville sont entretenus par l'équipe des espaces verts.

4,5

km de haies sont à tailler régulièrement chaque année.

2. Valorisation du cadre de vie des habitants

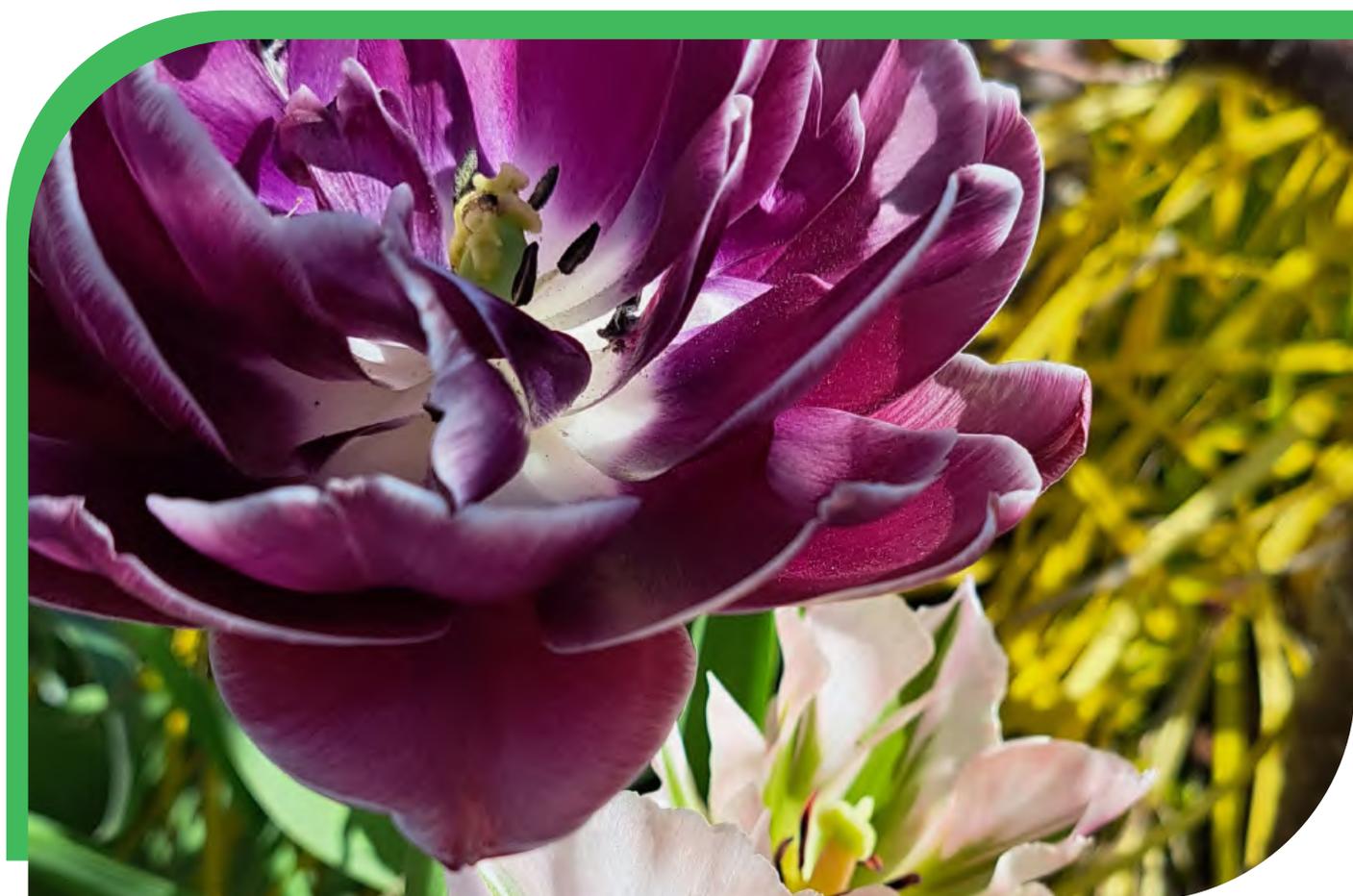
DÉMARCHE DE LABELLISATION



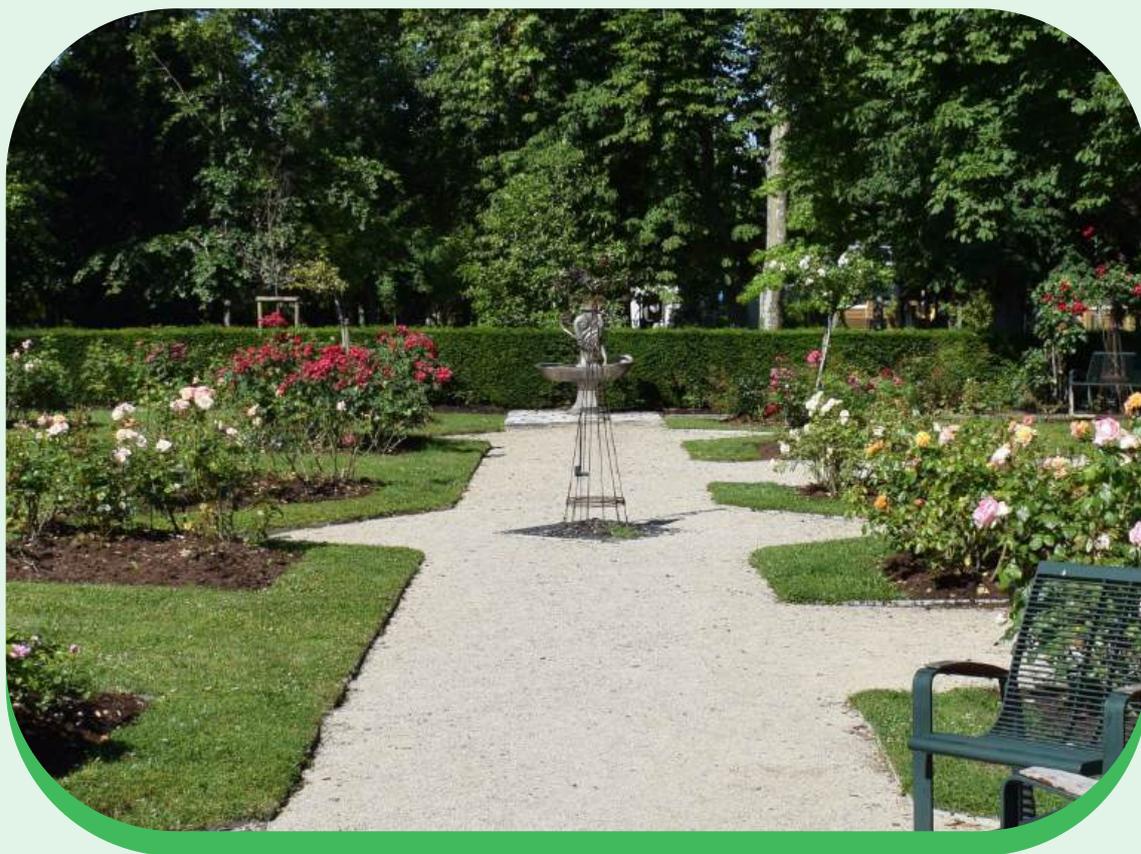
Saint-Jean-le-Blanc est labellisée « Villes et Villages Fleuris » depuis 1986. La commune est fière d'arborer cette distinction, fruit du travail des services communaux, puis depuis 2018, de celui des services de la Métropole en charge des espaces publics, engagés pour offrir un cadre de vie agréable et de qualité aux habitants et usagers de la commune.

Fidèle aux valeurs du Label des Villes et Villages Fleuris, la ville de Saint-Jean-le-Blanc accorde une importance particulière à la qualité de vie et au bien vivre ensemble.

Au quotidien, le soin apporté à l'entretien des espaces publics s'accompagne de pratiques respectueuses de l'environnement. Dans une démarche de développement durable, chaque projet de requalification vise à concilier qualité des aménagements, performance environnementale et maintien du lien social.



DÉCOUVREZ ... LES SITES REMARQUABLES DE LA VILLE



La roseraie du parc du Château

Créée en 2012 sur l'emplacement d'un ancien potager abandonné, la roseraie compte **403 rosiers** répartis en **76 variétés** : **rosiers tiges, pleureurs, buissons et historiques.**

Afin de prolonger la floraison et d'enrichir le paysage, des **rosiers lianes** ont été plantés au pied des marronniers qui bordent la roseraie, offrant un contraste saisissant entre les fleurs colorées des rosiers et le feuillage dense des arbres.

Des **rosiers grimpants** ont été plantés le long des grilles du château, côté extérieur du parc, afin de susciter la curiosité des passants et les inviter à découvrir la roseraie.



Le square Ernest Lamoureux (anciennement Square de la Prasle)

Espace de rencontres situé près de la maison de retraite « Les Jardins d'Éléonore », il comprend également une aire de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans.

Cet espace verdoyant pour petits et grands est doté d'une grande diversité végétale, de divers matériaux de **paillage** et d'un système d'arrosage alimenté par **énergie solaire**, cet espace s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.



L'arboretum de la Chevauchée

Créé en 2013 par la municipalité, ce terrain de 4 hectares, aujourd'hui nommé «*Arboretum de la Chevauchée*», a été aménagé dans le double objectif de préserver le boisement existant et de proposer un lieu à vocation pédagogique.

Des arbres remarquables, 60 fruitiers et divers arbustes y ont été plantés avec la participation active des écoles. Le site est alimenté en eau grâce à une pompe fonctionnant à **l'énergie solaire depuis 2014**.

En 2020, un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a renforcé la dimension environnementale du lieu, aboutissant à son label «Refuge LPO».

L'année suivante, **des ruches** ont été installées par l'association L'Abeille Olivétaine, accompagnées d'animations pédagogiques à l'occasion des 24h de la biodiversité.

En 2023, un projet mené en collaboration avec l'INRAE a permis d'expérimenter la création de **micro bosquets**. Ce partenariat répond à un double objectif : pour la collectivité, accroître la couverture arborée du territoire ; pour l'INRAE, mener une étude scientifique sur la chalarose du frêne.

Enfin, **durant l'hiver 2024-2025**, une journée de plantation participative a été organisée, mobilisant habitants et partenaires autour de la préservation du patrimoine végétal local.

Depuis juillet 2024, l'association l'Arbolab aménage et entretient «l'Arboretum de la Chevauchée» pour en faire un lieu de découverte et de sensibilisation à la biodiversité, à destination des Albijohanniciens comme des visiteurs. De nombreuses pratiques respectueuses de l'environnement y sont mises en œuvre : fauchage tardif, haies champêtres, haies sèches, etc.

Ouverture au public : chaque deuxième dimanche du mois, de 10h à 12h.

Objectifs :

- Végétaliser, valoriser et entretenir l'Arboretum à travers des actions participatives, citoyennes, sobres en ressources et peu coûteuses.
- Favoriser l'accès au site, tant pour le grand public que pour des structures, en tant que lieu :
 - de promenade,
 - d'observation et de pédagogie,
 - d'expérimentation et de projets,
 - et d'accueil d'événements autour de l'environnement, de l'art ou de la culture.



La rivière sèche

Situé à l'entrée de la ville, ce massif offre aux automobilistes un aperçu de végétaux originaux et de collection, tels que l'*Holodiscus discolor*, l'*Halesia tetraptera* ou encore le *Broussonetia papyrifera*.



Le jardin aromatique

Le jardin aromatique se veut être un jardin de partage. Riche de nombreuses variétés de plantes aromatiques et médicinales, il invite les visiteurs à éveiller leur curiosité et leurs papilles en cueillant, dégustant et utilisant librement les plantes.

Vous pourrez y trouver de la lavande, de la menthe chocolat, de la menthe fraise, de la ciboulette, de la sauge, de la grande marjolaine et de l'absinthe.



Massif du clos de l'arche

Lieu de vie de la commune, ce massif est composé de variétés de vivaces offrant un fleurissement en toutes saisons.



Massif de briques

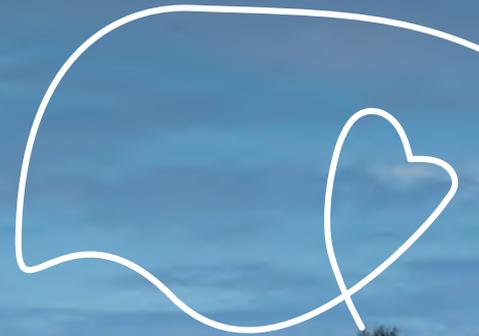
Situé sur un axe très fréquenté, notamment par les visiteurs du Parc de Loire, ce massif paysager de belle envergure et aux reliefs variés met en valeur le savoir-faire des jardiniers municipaux au rythme des saisons.



Parc de Loire

Au sud de la Loire, Orléans Métropole a aménagé un espace naturel urbain de plus de 340 hectares, visant à enrichir l'offre de loisirs tout en mettant en valeur et en protégeant les atouts naturels et environnementaux du site.

Situé dans un environnement classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Parc de Loire, dont Thierry Charpentier est vice-président, abrite également 196 hectares classés Natura 2000, 80 hectares de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), ainsi que 75 hectares de plans d'eau. Cette richesse naturelle accueille 341 espèces floristiques et 161 espèces faunistiques recensées.



Différents aménagements réalisés sur le Parc de Loire contribuent activement à la valorisation de la biodiversité, parmi lesquels :

- Le Fil de Loire : une promenade partagée piétons/vélos de 7 km, qui traverse le parc d'ouest en est. Cet aménagement vise à préserver et mettre en valeur la richesse écologique du site, tout en assurant la continuité des mobilités douces au cœur du parc.
- La requalification du lac de plaisance : la création de roselières sur les berges du plan d'eau permet une filtration naturelle, tout en favorisant la biodiversité par le développement de nouveaux habitats écologiques.
- Des actions de renaturation ciblées, notamment au niveau du belvédère des Capucins, avec la création d'une prairie fleurie, et sur le parvis d'accueil de la base de loisirs, où un ancien parking a été remplacé par un espace engazonné.

Au-delà des aménagements, la gestion écologique des différents espaces du Parc de Loire joue un rôle essentiel dans la préservation de sa richesse naturelle. Plusieurs actions concrètes sont mises en œuvre :

- L'élaboration d'un plan de gestion qui définit les modes d'entretien adaptés à chaque type d'espace, en tenant compte des usages et des enjeux écologiques ;
- La mise en place de l'éco-pâturage avec la présence de moutons, favorisant une gestion douce et naturelle des prairies ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, afin de protéger les écosystèmes locaux et maintenir l'équilibre écologique du site.

FLEURISSEMENT ET DÉCORS

Le fleurissement ainsi que les décors, renouvelés régulièrement selon l'actualité et les saisons, contribuent à offrir un cadre agréable végétal coloré et évolutif tout au long de l'année. Les plans de fleurissement sont conçus par les jardiniers municipaux, et tous les éléments décoratifs sont réalisés en régie.

Printemps



Été



Automne



Hiver



LE FLEURISSEMENT DURABLE

Le service des espaces verts de la ville a considérablement réduit ses achats de plantes annuelles au profit de plantes vivaces, lesquelles demandent beaucoup moins d'eau. En 2024, 8 000 plantes annuelles et bisannuelles n'ont pas été renouvelées et ont été remplacées par 3437 plantes vivaces.

Par ailleurs, des systèmes d'irrigation goutte à goutte ont été installés dans les massifs le long de la route de Sandillon, permettant un apport en eau ajusté aux besoins précis des plantes. De plus, de nombreux massifs ont été paillés afin de conserver l'humidité au pied des végétaux.

Les avantages sont multiples :



**Qualité
paysagère**



**Une floraison
en fin d'hiver**



**Réduction des
charges d'entretien
(ex : tonte)**



**Création de refuges
biologiques**



LE PATRIMOINE ARBORÉ

En 2022 un inventaire des arbres sur le territoire a été réalisé, ce qui nous a permis de localiser et d'identifier chaque arbre, de collecter des informations détaillées sur leur état (âge, hauteur, santé, risques potentiels) et de centraliser ces données. Après analyse des données et préconisations, nous sommes en train de mettre en place un plan de gestion et avons déjà commencé les travaux sur différents sujets.

De plus, afin de mieux faire connaître les plus beaux arbres à la population, la municipalité a entrepris d'étiqueter un maximum d'arbres remarquables situés sur le domaine public. La municipalité a également classé plusieurs arbres remarquables pour la préservation des espèces.

Le projet 1 000 arbres

Un travail à long terme est effectué par les services municipaux pour trouver les meilleurs emplacements et les essences adaptées.

À travers son PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain), la municipalité impose la conservation d'un pourcentage de pleine terre, compris **entre 50 % et 65 %** dans toutes les opérations d'aménagement, et encourage les aménageurs à intégrer des arbres dans leurs projets.

Dons d'arbres

À chaque parrainage civil organisé en mairie, un jeune arbre ou une plante sont offerts à la famille pour symboliser cet événement et accompagner l'enfant tout au long de sa vie.



Charte de l'Arbre

La commune s'est engagée en 2021 en signant la Charte de l'Arbre qui repose sur quatre principes :

- Sensibiliser les professionnels intervenant dans l'espace public à la préservation des arbres existants.
- Apporter un éclairage scientifique et technique pour mieux comprendre le rôle de l'arbre en milieu urbain ou villageois.
- Engager un partenariat avec tous les acteurs du développement urbain autour de règles communes d'intervention.
- Mener une action pédagogique auprès du public et des jeunes générations, soulignant l'importance de respecter les **24 arbres existants** et d'en planter pour les générations futures.

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

L'eau, ressource à préserver

Consciente de la valeur de la ressource en eau, la ville a mis en place plusieurs actions pour en limiter la consommation.

Dans les massifs non équipés d'un système d'arrosage automatique, la plantation d'**espèces peu exigeantes en eau** est privilégiée. Un apport de **paillage** y est effectué chaque année afin de conserver l'humidité au pied des végétaux.

Pour les massifs dotés d'un arrosage automatique, les apports en eau sont précisément ajustés aux besoins des plantes, notamment grâce à un système de goutte à goutte. Les surfaces engazonnées, quant à elles, sont arrosées de nuit pour **limiter l'évaporation**.

A noter également, le square Ernest Lamoureux et l'Arboretum sont alimentés en eau via d'**anciens puits de maraîchers réhabilités**, dont le pompage est assuré par **énergie solaire**.



Afin de favoriser l'**infiltration des eaux de pluie** dans le sol de la cour de l'école Demay vignier, une partie de la cour a été rénovée en installant des **puisards** et en remplaçant le revêtement existant par des **couches drainantes** avec en finition des gravillons roulés de Loire. **Un jardin de pluie** y a également été aménagé ; il est alimenté par les eaux de pluie récupérées depuis le toit du préau.

Inventaire de la Biodiversité

La commune s'est lancée en 2024 dans son **Inventaire de Biodiversité Communale (IBC)**, en partenariat avec Loiret Nature Environnement et le Laboratoire d'Eco-Entomologie.

Ce programme financé par Orléans Métropole et la Région Centre-Val de Loire a pour objectif de mieux connaître la faune et la flore locale et de sensibiliser les citoyens à ce patrimoine naturel.

Des naturalistes parcourent actuellement les espaces de la ville de Saint-Jean-le-Blanc afin d'observer et noter les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les papillons, les libellules, les mammifères et les plantes, armés de leurs jumelles, filets à papillon et appareil-photos. Les habitants sont également invités à contribuer, en transmettant leurs observations.



Protection biologique intégrée

La ville a mis en place une politique de gestion alternative respectueuse de l'environnement.

En complément des **lâchers de larves de coccinelles** effectués dans les tilleuls de Saint-Jean-le-Blanc, des **lâchers de chrysopes** sont également effectués.

Cela permet de diversifier les prédateurs des pucerons pour une meilleure efficacité et d'élargir la lutte à d'autres espèces de ravageurs. En effet, les **larves de chrysopes** dévorent les pucerons, mais aussi les cochenilles, les aleurodes, les acariens (oeufs), les thrips...

Pour permettre l'installation durable des chrysopes sur les sites choisis, nous mettons également en place des abris d'hivernage. Ceci nous permettra de retrouver au printemps suivant des populations indigènes, ce qui augmentera l'efficacité de nos lâchers d'auxiliaires.

Nous utilisons également des **éco-pièges** contre la chenille processionnaire du pin couplés à l'installation d'abris pour mésanges qui sont également efficaces contre ce nuisible.



Aménagement des espaces



Afin de favoriser **l'infiltration des eaux de pluie dans le sol** lors des nouveaux aménagements, l'eau est gérée à la parcelle.

Cour de l'école Demay-Vignier

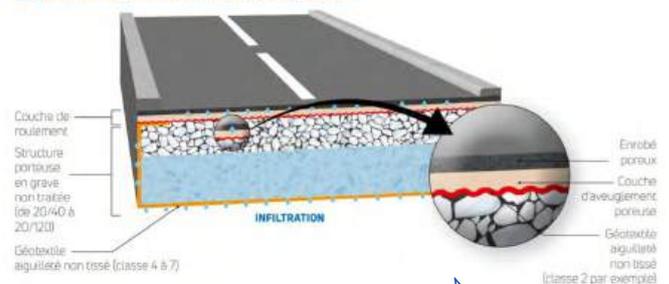
Une partie de la cour a été rénovée en installant des **puisards** et en remplaçant le revêtement existant par des **couches drainantes** avec en finition des gravillons roulés de Loire. Un jardin de pluie y a également été aménagé ; il est alimenté par les eaux de pluie récupérées depuis le toit du préau.



Rue des Varennes

Le chantier de réhabilitation de la rue des Varennes a permis l'enfouissement des réseaux et les **eaux pluviales sont infiltrées** par la création d'une **chaussée réservoir** sur l'ensemble de la rue et via une **noie paysagère** au niveau de la liaison entre la rue des Varennes et la rue Chèvre.

4 AVEC INFILTRATION ET ENROBÉ POREUX



→ Aucun ouvrage d'engouffrement et pas de tuyaux



Parc des Crocettes

- **Allée de tilleuls**

Au cœur du parc des Crocettes se trouve la maison de santé **construite en matériaux biosourcés**, accessible par une majestueuse allée de **tilleuls protégés**. Véritable patrimoine végétal, cette allée offre un cadre paisible et ombragé.

- **Noue paysagère**

Les eaux pluviales sont dirigées vers une noue paysagère pour infiltration. Cette noue sera aménagée en régie.

- **Jardin des sens**

Sur ce même site, un **jardin des sens** sera prochainement installé devant les locaux de l'association FRANCE ALZHEIMER du Loiret. Conçu pour stimuler principalement le toucher et l'odorat, il offrira un espace apaisant et sensoriel, accessible à tous.



Parking rue du Général de Gaulle

Cet aménagement permet de gérer durablement les eaux pluviales : les précipitations inférieures à 10 mm sont infiltrées naturellement grâce à une noue et à des surfaces drainantes. En cas de pluie modérée à forte, l'eau est temporairement stockée dans des ouvrages de régulation, tels que des **tranchées réservoirs**. Lors de pluies exceptionnelles dépassant 42 mm, l'excédent est acheminé en contrebas vers la rue.



Une nouvelle gestion des bassins d'orage

Dans une démarche écologique et responsable, la commune a pris la décision de réduire les tontes dans les zones de bassins d'orage. Cette initiative vise à renforcer la capacité de **rétenion des eaux pluviales excédentaires**, particulièrement lors d'épisodes orageux.

En stockant temporairement l'excès d'eau de pluie, les bassins d'orage limitent les risques d'inondation. Moins tondus, ces espaces laissent la végétation se développer, ce qui améliore l'absorption, la rétention et la filtration des eaux.



Les bassins non tondus favorisent également la biodiversité. La végétation spontanée attire insectes, oiseaux et autres espèces, créant ainsi un écosystème propice à la faune locale.

L'alternative aux traitements phytosanitaires et engrais

Suite à la loi LABBE du 01/01/2017 sur l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, plusieurs techniques pour contrôler les plantes adventices ont été mises en place :

- L'engazonnement des surfaces sablées, trottoirs afin que les graminées couvrent l'espace au détriment des adventices.
- L'utilisation de la débrouailleuse sur terrain stabilisés.
- La mise en place de plantes allélopathiques dans nos massifs lorsque le paillage n'est pas possible.
- L'utilisation d'un désherbeur thermique pour les surfaces imperméables.

Concernant les engrais, seuls des produits d'origine organique sont utilisés sur l'ensemble des espaces verts, à l'exception du terrain d'honneur du club de football.

Afin d'optimiser les apports en fonction des besoins réels des végétaux, une analyse complète des sols est réalisée tous les deux ans. Cette démarche permet une gestion raisonnée et adaptée de la fertilisation.

Les plantes allélopathiques

Une plante allélopathique (tanacetum, phlomis, hedera....) diffuse des composés chimiques qui inhibent la germination des espèces concurrentes. Nous y avons recours pour couvrir certains de nos espaces verts et limiter le développement d'adventices.



3. Les ressources mobilisées autour de la démarche de labellisation

Les moyens financiers dédiés

149 110 €

Budget Fonctionnement

Fournitures courantes, entretien matériel, promotion de la démarche

16 750 €

Budget Investissement

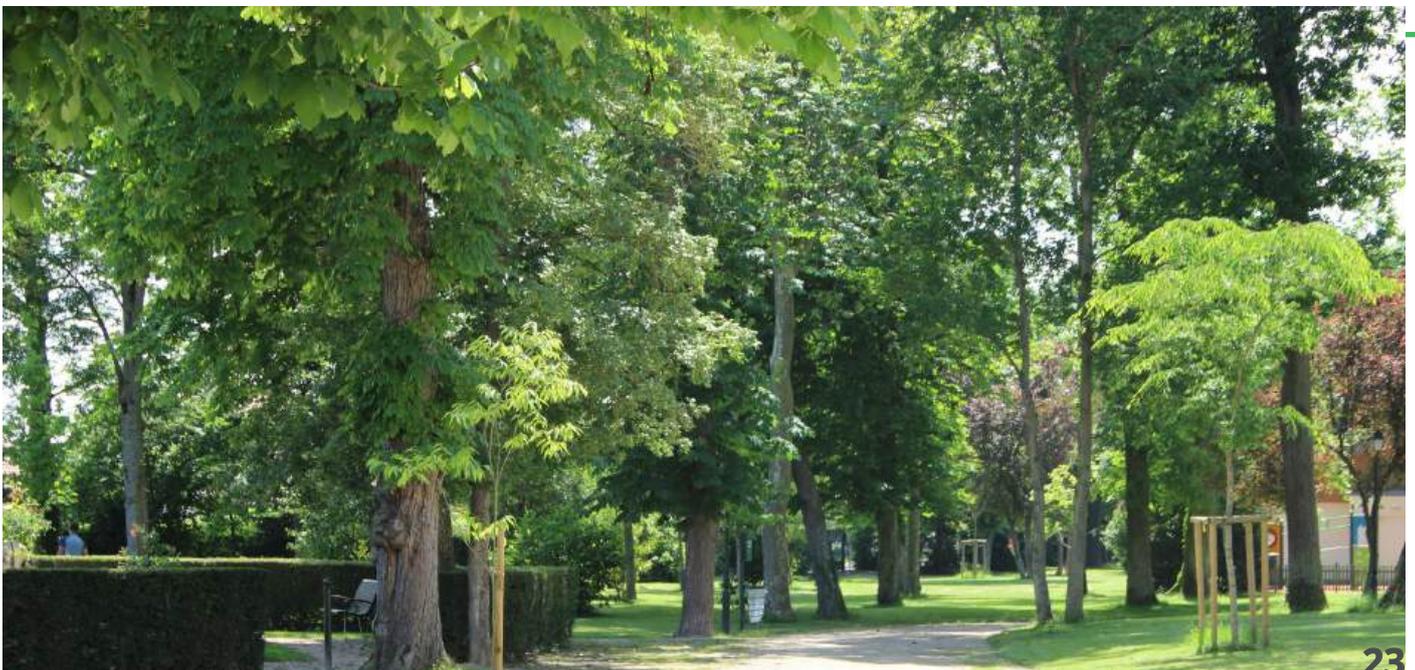
Achat arbres et renouvellement matériels

Le service des espaces verts

Pour œuvrer efficacement et mener à bien la politique environnementale conduite par la municipalité, la ville s'est dotée des moyens financiers et humains qualifiés.

Le service des espaces verts est composé de 11 personnes diplômées du CAPA au BAC PRO Travaux Paysagers :

- 1 Chef de service qui coordonne et oriente les objectifs de service.
- 2 Chefs d'équipe qui gèrent chacun les équipes sur le terrain en secteur nord et sud. Leur mission est d'assurer le suivi des travaux réalisés en régie, mais ils ont également la mission de réaliser chacun le fleurissement de leur secteur suivant un thème défini en concertation avec le chef de service.
- 7 Agents de terrains répartis dans les 2 secteurs.
- 1 Apprenti.

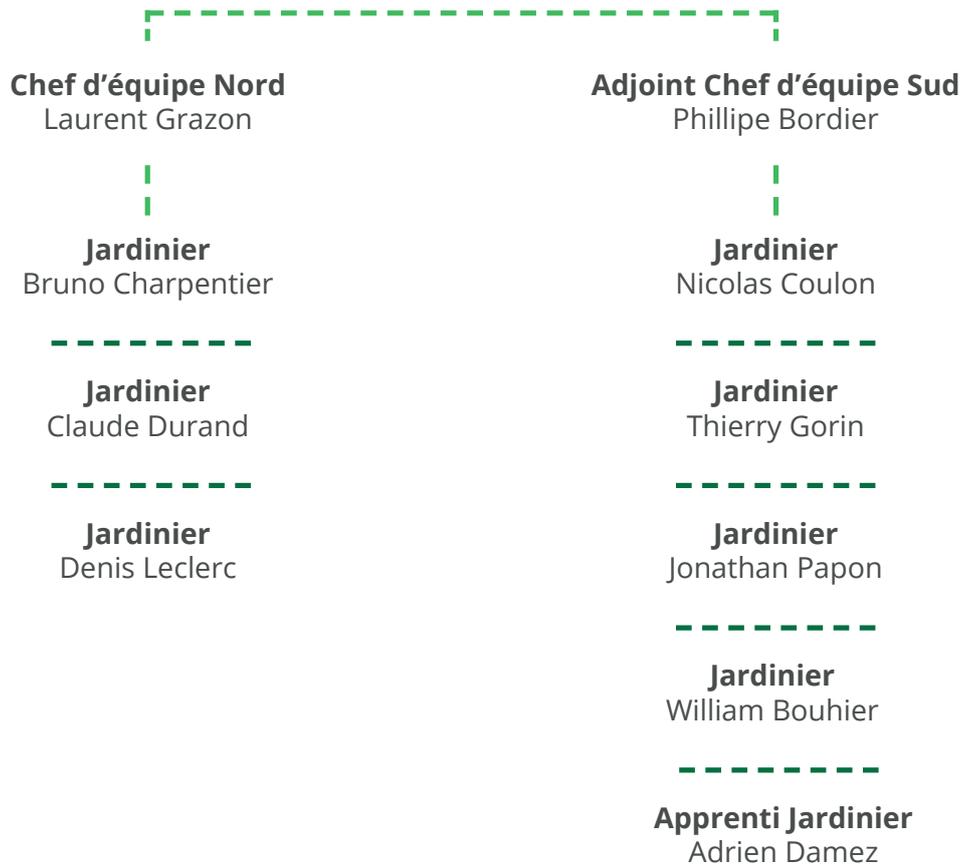


PÔLE CADRE DE VIE ET PATRIMOINE

Directrice
Betty Antoine



ESPACES VERTS
Chef de service
Max-Émilien Fournier



Un savoir-faire

Le service des espaces verts a pour politique la conservation et la valorisation du travail de jardinier. Nous réalisons tous nos décors en régie (fabrication de structures, personnages...).

Nous nous efforçons également à conserver un savoir-faire qui tend à disparaître, la mosaïciculture. Nous réalisons tous les ans une ou plusieurs mosaïcitures 2D ou 3D sur différents endroits de la commune.



Une identité visuelle !

À travers la valorisation du travail des jardiniers, l'organisation d'événements autour des thématiques environnementales et paysagères, le service communication œuvre à promouvoir la démarche et encourager la participation citoyenne.



Une identité visuelle spécifique !
Le logotype « Ville durable », accompagné d'une estampille est utilisée pour distinguer les actions menées dans le cadre des « Journées Durables Albijohanniciennes ». Elle incarne les valeurs portées par la ville de Saint-Jean-le-Blanc : Environnement, Économie et Social.

4. Animations et participation citoyenne

Convention « OBJECTIF CLIMAT 2030 » avec LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT



Suite à la signature de la convention en octobre 2023, la commune a mis en place de nombreuses manifestations :

- «Journée de l'Arbre» à l'école Jean Bonnet
Jeudi 9 novembre 2023

- Conférence « Objectif Climat 2030 »
Jeudi 8 février 2024

- « La Fresque du Climat », atelier permettant de s'approprier le défi de l'urgence climatique
Jeudi 4 avril 2024

- Balade sensorielle à l'occasion des 24 h de la Biodiversité
Dimanche 2 juin 2024

- Balade urbaine « Alerte crue »
Samedi 21 septembre 2024

- Réunion d'information sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle
Samedi 28 septembre 2024

- Plantation d'une micro-forêt urbaine
Samedi 23 novembre 2024

Journée de l'arbre

Chaque année, à l'occasion de la Journée de l'Arbre, la ville fait l'acquisition de quelques arbres, plantés par le service des espaces verts.

Les enfants des écoles de Saint-Jean-le-Blanc participent ensuite à cette démarche symbolique : pelle en main, ils recouvrent de terre les jeunes arbres. En guise de récompense, chacun repart avec une plante en pot, fiers d'avoir contribué à cette action en faveur de l'environnement.



Jardin des Ecoliers

Ce jardin municipal est mis à disposition par la Ville et géré par la SHOL (Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret).

Des parcelles sont mises à disposition des ecoliers de CM1 et de CM2, qui viennent cultiver les mercredis après-midi, et les samedis matin, sous les conseils avisés de bénévoles.

Les objectifs :

Enseigner aux enfants le travail de la terre.

Transmettre le savoir-faire du jardinage.

Apprendre à observer le monde végétal.

Enseigner le cycle des plantes.

Favoriser la notion de responsabilité.

Notions de plaisir de récolter et de consommer.

Apprendre à cultiver en respectant la nature.



Le Jardin des Ecoliers a reçu le prix départemental pour leur action auprès de la jeunesse dans le domaine du monde végétal et de la biodiversité ainsi que le 1^{er} prix au Concours National des Jardins Potagers 2024 dans la catégorie 4 « jardins ou parcelles pédagogiques » !

Activités pédagogiques avec les enfants

En partenariat avec la Maison de l'Eveil, le service des espaces verts met à disposition des professionnels de la crèche municipale du matériel et des végétaux pour permettre aux tout-petits de s'initier au jardinage dans le parc du Château.

Dans les écoles, des « Jardi-Palettes » ont été installées par les équipes des espaces verts, permettant aux classes de maternelle et de primaire de cultiver plantes potagères et aromatiques.

ASSOCIER LA POPULATION

Les élus Albijohanniciens souhaitent associer l'ensemble de la population à leur politique ambitieuse pour l'environnement et la préservation d'un cadre de vie sain.

L'environnement est l'affaire de tous

Pour la 3^{ème} année consécutive, la commune de Saint-Jean-le-Blanc a participé cette année aux **24h de la biodiversité**, un événement signé par Orléans Métropole en organisant des ateliers ouverts à tous (apiculture, balade sensorielle, quiz sur les herbes aromatiques, plantations, ...).

La bourse aux Plantes

Depuis 2015, la bourse aux plantes et son vide-jardin sont organisés par l'association Fêtes et Loisirs, avec le soutien de la commune. Chaque printemps, cet événement se déroule dans le parc du château, offrant aux visiteurs l'occasion de profiter des premiers bourgeons de la roseraie et de découvrir de nouvelles variétés.

PROJETS

Rond-point route de Saint-Cyr

Un giratoire entre nature et mémoire !

À l'automne, ce giratoire, porte d'entrée de Saint-Jean-le-Blanc, sera réaménagé pour rappeler l'histoire viticole de la commune. Des vignes y seront plantées, divisant l'espace en quatre zones aux floraisons saisonnières.

Du Moyen Âge au XIX^{ème} siècle, la vigne occupait une place centrale à Saint-Jean-le-Blanc, avec pressoirs, moines vigneron et habitants engagés dans la viticulture. Ce projet rend hommage à ce riche passé en le faisant revivre dans le paysage urbain.

Une mare temporaire à venir

Une mare temporaire verra le jour à l'arboretum, suite aux études menées par des élèves du lycée horticole de La Mouillère. Remplie en hiver, asséchée en été, elle favorisera une biodiversité rare et contribuera à la gestion des eaux pluviales.





Conclusion

Saint-Jean-le-Blanc affirme son identité de ville agréable à vivre, portée par une politique globale visant à préserver et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

En collaboration avec les services de la Métropole, elle veille à la propreté et à l'embellissement des espaces publics, à un réseau d'assainissement performant, à la gestion des déchets, à l'entretien de la voirie, à la régulation de la publicité. Ces actions contribuent à faire de Saint-Jean-le-Blanc une ville agréable et accueillante.

La qualité des espaces verts et le fleurissement, assurés par des jardiniers compétents et passionnés, renforcent cette image positive, pour le plus grand plaisir des habitants comme des visiteurs.







Réalisation : Service communication de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc. Crédits photos : droits réservés Ville de Saint-Jean-le-Blanc.



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Saint Jean le Blanc
VILLE DURABLE

VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC
PLACE DE L'ÉGLISE 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
02 38 66 39 61 - COMMUNICATION@SAINTJEANLEBLANC.COM